



## Avis public d'élection

Municipalité : Saint-Samuel Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Stéphan Emond, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

**1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :**

- Poste de mairesse ou maire
- Poste de conseillère ou conseiller 1
- Poste de conseillère ou conseiller 2
- Poste de conseillère ou conseiller 3
- Poste de conseillère ou conseiller 4
- Poste de conseillère ou conseiller 5
- Poste de conseillère ou conseiller 6

**2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants.**

Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

**Horaire**

Lundi	De 8 :00 à 12 :00	De 13 :00 à 16 :00
Mercredi	De 8 :00 à 12 :00	De 13 :00 à 16 :00
Jeudi	De 8 :00 à 12 :00	De 13 :00 à 16 :00

**Attention : le vendredi 3 octobre 2025, le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.**

**3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes.**

Jour du scrutin : **dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au 16 octobre 2025 à votre président d'élection **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

**4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Noémie Desmis.**

**5. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.**

**Président d'élection**

Adresse 140 Rue De l'Église Saint-Samuel

Téléphone 819-353-1242 poste 2222

**Signature**

Fait à Saint-Samuel

le 12-09-2025

  
Président d'élection